



Association de promotion Motonautique

Championnat de France

**Grand prix de CHALON SUR SAONE du 14 et 15 Septembre 2024**

Annexe 3 : Caution Bouée de virage.

**Bateau N°**

Chèque de caution de 250 euro avant l'inscription

Caution pour le remplacement d'une bouée détériorée, lors de la compétition de Chalon sur Saône du 14 et 15 Septembre 2024. Valable pour les essais libres, les essais chronométrés, la course d'endurance et les 2 courses de vitesses.

Montant forfaitaire par bouée : **250 €.**

*Le dédommagement sera à la charge du pilote ou de son team.*

## Rappel

En application de l'article 6 du règlement du championnat de France vitesse série nationale de la Fédération Française Motonautique 2024 et de l'article 14 du règlement du championnat de France endurance de la Fédération Française Motonautique 2024.

*Toute bouée endommagée ou détériorée (Ex : attaches arrachées, etc. ...) fera l'objet d'un dédommagement financier fixé dans le règlement de l'organisateur.*

*Un chèque de caution du même montant sera déposé à cet effet lors de l'inscription du pilote au secrétariat de la course. Ce chèque lui sera restitué si aucun incident n'a été signalé.*

Le :

Nom Prénom :

Signature :

**Aspromo**

56 Quai Saint Cosme, 71 100 Chalon sur Saône

Association RNA N° W71200900 – Affilié à la FFMotonautique N° 89/326

contact.aspromo@gmail.com – www.aspromo-motonautisme.com

